Communiqué de presse Limoges, 25 juin 2024



Prorogation au 30 septembre 2024 du délai de tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Le 31 mai 2024, I.Ceram a déposé une requête au Tribunal de Commerce de Limoges en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'Assemblée Générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2023.

En date du 12 juin 2024, le Tribunal de Commerce de Limoges a rendu une ordonnance prorogeant jusqu'au 30 septembre 2024 le délai de la tenue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'I.Ceram.

I.CERAM est éligible aux dispositifs PEA et PEA - PME

A propos d'I.CERAM: Créée en 2005 à Limoges, la société I.CERAM conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques innovants (10 brevets internationaux) et des implants en céramique offrant une biocompatibilité unique. S'appuyant sur son savoirfaire et une expérience de plus de 30 ans de ses dirigeants, la société a décidé d'accélérer fortement son développement sur les biocéramiques. I.CERAM est labellisée « entreprise innovante », certifiée ISO 13485, ISO 14001 et bénéficie du marquage CE. Fort d'une technologie de rupture et d'un outil de production aux meilleures normes, I.CERAM bénéficie d'un très fort potentiel de développement. La société est cotée sur Euronext Growth depuis 2014. ISIN: FR0014005IU4— ALICR

Contacts:



Relation investisseurs André Kérisit Tél : +33 (0)5 55 69 12 12 actionnaires@iceram.fr









Communication financière Solène Kennis Tel: +33 (0)1 75 77 54 68 iceram@aelium.fr